



N° d'affichage :

SEC/2020/06/25

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 10 Août 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	21
Vote pour :	22
Vote contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Lundi 10 Août 2020, suite à la convocation du 04 Août, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, CARENE Patrice, PHILETAS Christina, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à PHILETAS Christina), SOMMEIL Nicole, OPET Ghislaine, LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (2^{ème} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents : SORIMOUTOU Katia, GAMIETTE Liliane (*sortie et n'a pas pris part au vote*)

Secrétaire de séance : PHILETAS Christina

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 10 Août 2020



P/Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Ffs

Alphonse GUILLAUME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ASCAL FREGATE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale.

Compte-tenu du vote tardif du budget primitif, l'attribution de subvention communale aux associations sera débattue au prochain conseil municipal.

Toutefois, par courrier en date du 07 Août 2020, l'association « ASCAL LA FREGATE » a formulé une demande de subvention urgente d'un montant de 20 000 €.

Considérant le rôle prépondérant que joue l'association « ASCAL LA FREGATE »



N° d'affichage :

SEC/2020/06/25

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 10 Août 2020

Madame le Maire propose d'allouer au titre de l'exercice 2020 à titre exceptionnel une aide de 9000 € (Neuf mille euros)

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2121-29 ;

Vu la délibération N°20/05/45 en date du 25 juillet 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que cette association contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle d'un montant de **9000 € (Neuf mille euros)** à l'association « **ASCAL LA FREGATE** »

Article 2 : D'IMPUTER cette dépense à l'article 6574 du budget communal

Article 3 : Madame le Maire et Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente.

Deshaies, le **10 Août 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



P/Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Efs

Alphonse GUILLAUME